

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2019

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Avances sur subventions et participations 2020 à certaines associations ou établissements publics

Rapporteur : Isabelle Drancy

Compte tenu du vote du budget au mois de mars, certaines associations et établissements publics sollicitent le versement d'une avance sur leur subvention ou participation afin de faire face à leurs besoins de trésorerie.

Comme les années précédentes, le conseil municipal est donc invité à décider le principe du versement d'avances étant précisé que les sommes ainsi proposées constituent des maxima et ne sont mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Ainsi en 2019, la situation s'est présentée ainsi qu'il suit :

ASSOCIATION ou ETABLISSEMENT	Subvention 2019 votée (délibération 28 mars 2019)	Avances 2019 votées (délibération 20 décembre 2018)		Avances 2019 effectivement versées			
		montant	% de la subvention totale	Versements		% versé	
				Dates	Montants	s/ avance	s/ subv.
Association de développement intercommunal des Blagis	8 548 €	8 000 €	94%	/	0 €	0%	0%
Amicale du personnel	29 818 €	15 000 €	51%	/	0 €	0%	0%
ASAS Basket masculin	40 000 €	10 000 €	25%	22/01/2019	10 000 €	100%	25%
ASAS Basket féminin	150 500 €	80 000 €	53%	22/01/2019	80 000 €	100%	54%
Football club de Sceaux	25 000 €	15 000 €	60%	22/01/2019	15 000 €	100%	60%
Tennis de table	38 200 €	27 000 €	71%	22/01/2019	27 000 €	100%	71%
Centre communal d'action sociale	425 000 €	150 000 €	35%	28/01/2019	100 000 €	67%	24%

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement en début d'année d'avances sur subvention et participation 2020 à certaines associations ou établissements publics et de fixer ces montants dans la limite des subventions et participations accordées au titre de l'année 2020, selon les modalités suivantes :

Association organisme bénéficiaire :	montant
Amicale du personnel	15 000 €
A.S.A.S. basket masculin	10 000 €
A.S.A.S basket féminin	80 000 €
Football Club de Sceaux	15 000 €
Tennis de table	25 000 €
Association de développement intercommunal des Blagis	5 000 €
Centre communal d'action sociale	150 000 €